Direction générale du personnel et de l'administration

Arrêté du 21 décembre 2005 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux CCP des OPA

NOR: EQUP0610151A

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret nº 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu le décret nº 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat,

Arrête:

Article 1er

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret nº 65-382 du 21 mai 1965 modifié est fixée au 16 mai 2006.

Article 2

Dans l'hypothèse où un nouveau scrutin devrait intervenir, sa date est fixée au 4 juillet 2006.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère. Fait à Paris, le 21 décembre 2005.

Le ministre des transports,

de l'équipement, du tourisme et de la mer :

Pour le ministre et par délégation :

Pour la directrice générale du personnel

et de l'administration empêchée,

F. Cazottes